

Écrit par le 23 juillet 2024

Vaucluse : une dégradation de la qualité de l'air est attendue



La préfecture de Vaucluse vient d'annoncer que les conditions météorologiques (temps nuageux, vents faibles) seront propices à une détérioration de la qualité de l'air et que le niveau information-recommandations sera activé dans le département ce mercredi 7 février.

Une hausse des particules fines est attendue et va entraîner une dégradation de la qualité de l'air en Vaucluse, à cause des polluants émis par les industries et par le trafic routier, qui s'ajoutent à ceux issus du chauffage au bois qui se dispersent peu.

En application de l'arrêté interpréfectoral du 20 janvier 2022, la préfète de Vaucluse décide le renforcement :

Ecrit par le 23 juillet 2024

- des contrôles du respect des vitesses réglementaires sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ;
- des contrôles antipollution des véhicules circulant sur la voie publique par les services concernés ;
- de la vérification des contrôles techniques obligatoires des véhicules circulant sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ;
- des contrôles de présence de matériels de débridage sur les cyclomoteurs ;
- des contrôles du respect des prescriptions ICPE ;
- des contrôles du respect des interdictions de brûlage de déchets verts à l'air libre.

Ecrit par le 23 juillet 2024

RECOMMANDATIONS SANITAIRES LORS D'UN EPISODE DE POLLUTION AUX PARTICULES NIVEAU INFORMATION-RECOMMANDATIONS

Les **PERSONNES VULNÉRABLES*** et **SENSIBLES**** sont concernées par ces recommandations sanitaires.



Evitez la pratique d'activités physiques ou sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche).



Evitez les zones à fort trafic pendant les heures de pointe.
Si vous suivez un traitement médical, prenez conseil auprès de votre médecin.



Continuez d'aérer les locaux au moins 10 minutes par jour, hiver comme été.



Si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé.

Ecrit par le 23 juillet 2024

RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES LORS D'UN EPISODE DE POLLUTION

Pour vos déplacements



Limitez les déplacements
et différez ceux pouvant
l'être



Privilégiez
les transports
en commun



Privilégiez
le covoiturage



Utilisez des modes de
déplacements non
polluants



Respectez l'interdiction de
brûlage à l'air libre



Maîtrisez la température
dans les bâtiments



Arrêtez l'utilisation
des appareils de combustion
de biomasse non performants



Reportez les épandages
agricoles de fertilisants
et les travaux du sol

des gestes
à adopter
toute
l'année !

Ecrit par le 23 juillet 2024

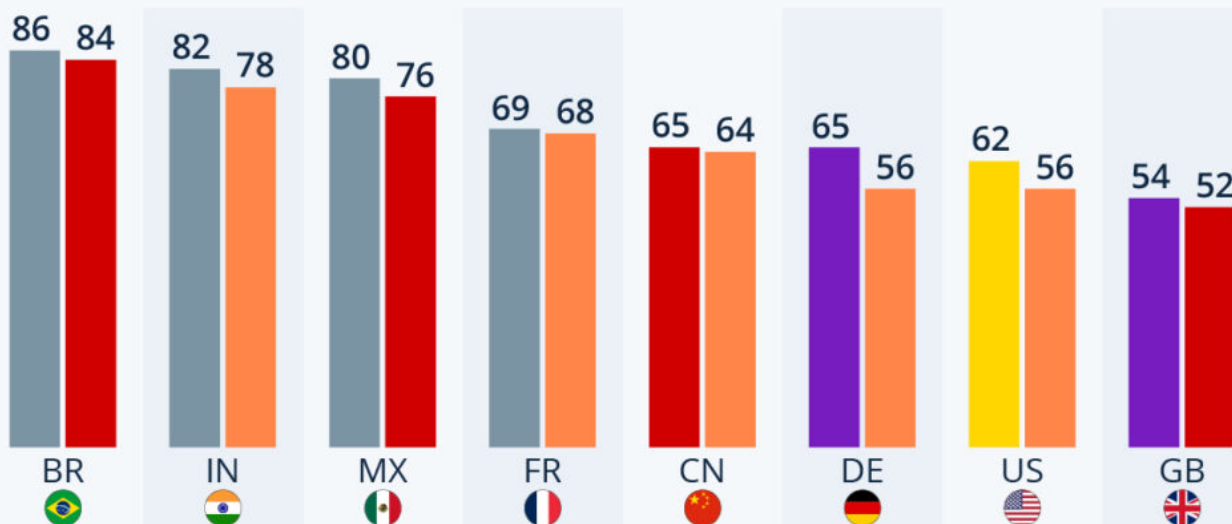
Santé : de quoi s'inquiète-t-on le plus dans le monde ?

Ecrit par le 23 juillet 2024

De quoi s'inquiète-t-on le plus en matière de santé ?

Principales inquiétudes concernant les sujets liés à la santé dans une sélection de pays en 2023 (en % de réponses)*

- Pollution de l'air
- Substances nocives dans la nourriture
- Situation financière en cas de maladie grave
- Maladies potentiellement mortelles
- Soins de santé à l'âge de la retraite



* Base : environ 2 000 adultes interrogés par pays (18-80 ans) en novembre 2023. Cumul des réponses "très inquiet" et "assez inquiet" (sélection du top 2 par pays).
Source : Statista Consumer Insights



La santé préoccupe les populations du monde entier, mais pas toutes exactement de la même manière. Comme le révèle une étude réalisée dans le cadre des [Consumer Insights](#) de Statista, les effets des facteurs polluants présents dans l'environnement représentent les principales sources d'inquiétudes liées à la santé dans la majorité des pays étudiés à travers le monde, mais l'on observe quelques particularités pour certains pays.

Ecrit par le 23 juillet 2024

Comme le montre notre graphique, la [pollution de l'air](#) et la présence de substances nocives dans l'[alimentation](#) comptent parmi les deux premières sources d'inquiétudes sanitaires dans la moitié (ou plus) des huit pays enquêtés. En France comme en Inde, il s'agit même des deux principales préoccupations, citées chacune par plus de deux tiers des personnes interrogées.

Le Royaume-Uni fait figure d'exception parmi les pays étudiés. Les deux premières préoccupations des Britanniques concernent la situation des soins de santé à l'[âge de la retraite](#) et les maladies potentiellement mortelles comme le [cancer](#), citées chacune par plus de la moitié des répondants. En Allemagne, la santé durant les vieux jours constitue également une préoccupation majeure (évoquée par 65 % des personnes interrogées), tandis qu'aux États-Unis, la première inquiétude porte sur la situation financière en cas de maladie grave (62 %).

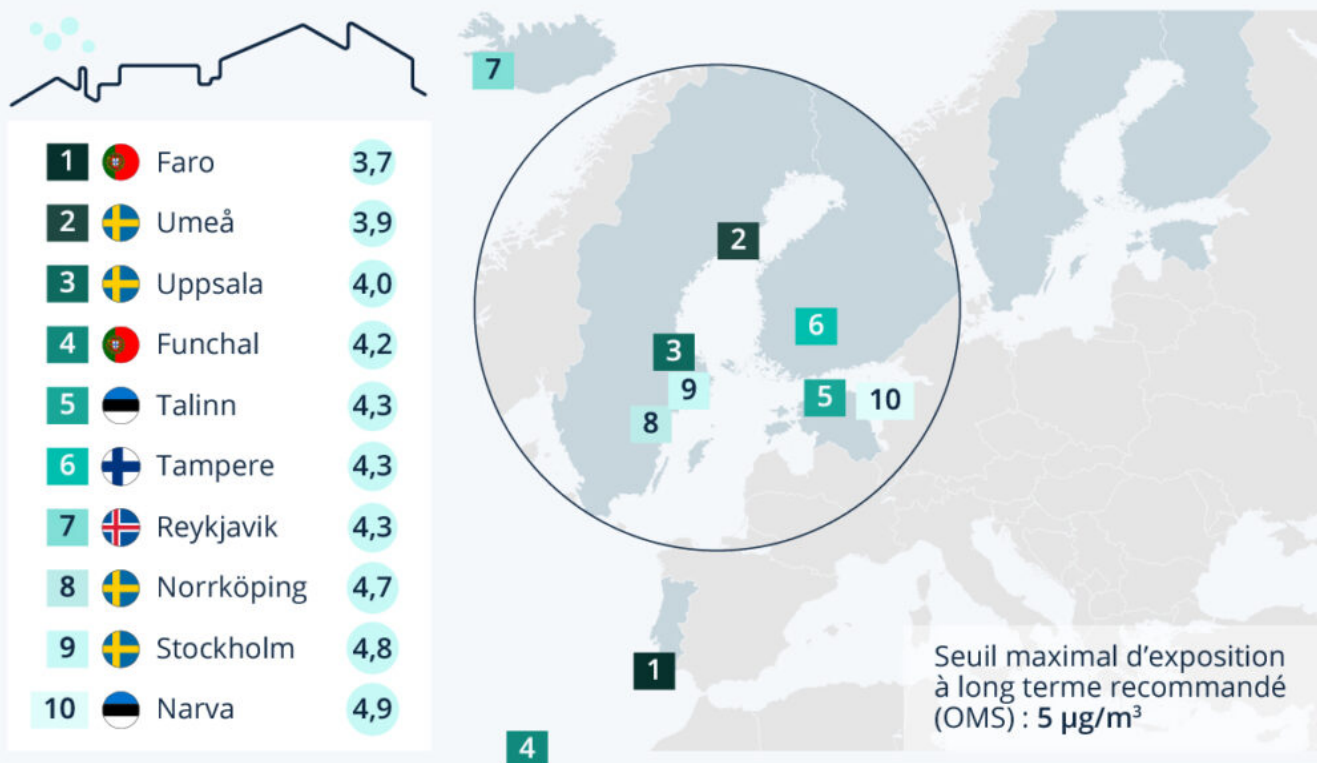
De Tristan Gaudiaut pour Statista

Les dix villes les moins polluées d'Europe

Ecrit par le 23 juillet 2024

Les villes les moins polluées d'Europe

Concentration moyenne de particules fines (PM2.5) en 2021 et 2022, en microgrammes par mètre cube d'air



Source : Agence européenne pour l'environnement via Toute l'Europe



statista

Les particules fines PM2.5, particules dont la taille est inférieure à 2,5 micromètres, sont émises dans l'atmosphère lors de la [combustion de matières premières](#), principalement pour le chauffage et le transport, ainsi que lors de l'utilisation de certains pesticides. D'après l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la pollution de l'air serait responsable de plus de quatre millions de décès chaque année, et une exposition prolongée aux particules fines pourrait causer ou aggraver de nombreux problèmes de

Ecrit par le 23 juillet 2024

santé comme les troubles cardiovasculaires, l'obésité et le diabète. Depuis 2021, l'OMS recommande un niveau maximal de cinq microgrammes de PM2.5 par mètre cube d'air pour une exposition prolongée. En Europe, [presque toutes les villes](#) dépassent ce seuil.

Cependant, comme le montre notre infographie, basée sur des données de l'Agence européenne pour l'environnement compilées par le site [Toute l'Europe](#), dix villes d'Europe se maintenaient en dessous du niveau de particules fines recommandé par l'OMS. En 2021-2022, la ville européenne la moins polluée de l'étude était Faro, au Portugal, où la concentration moyenne de PM2.5 dans l'air n'était que de 3,7 µg/m³. Venaient ensuite deux villes suédoises, Umeå (3,9 µg/m³) et Uppsala (4 µg/m³). En France, aucune des villes analysées ne se situait en dessous du niveau fixé par l'OMS. Les villes françaises les moins polluées étaient Brest, avec une moyenne de 6,8 µg/m³, et Saint-Brieuc (7,2 µg/m³).

De Valentine Fourreau pour Statista

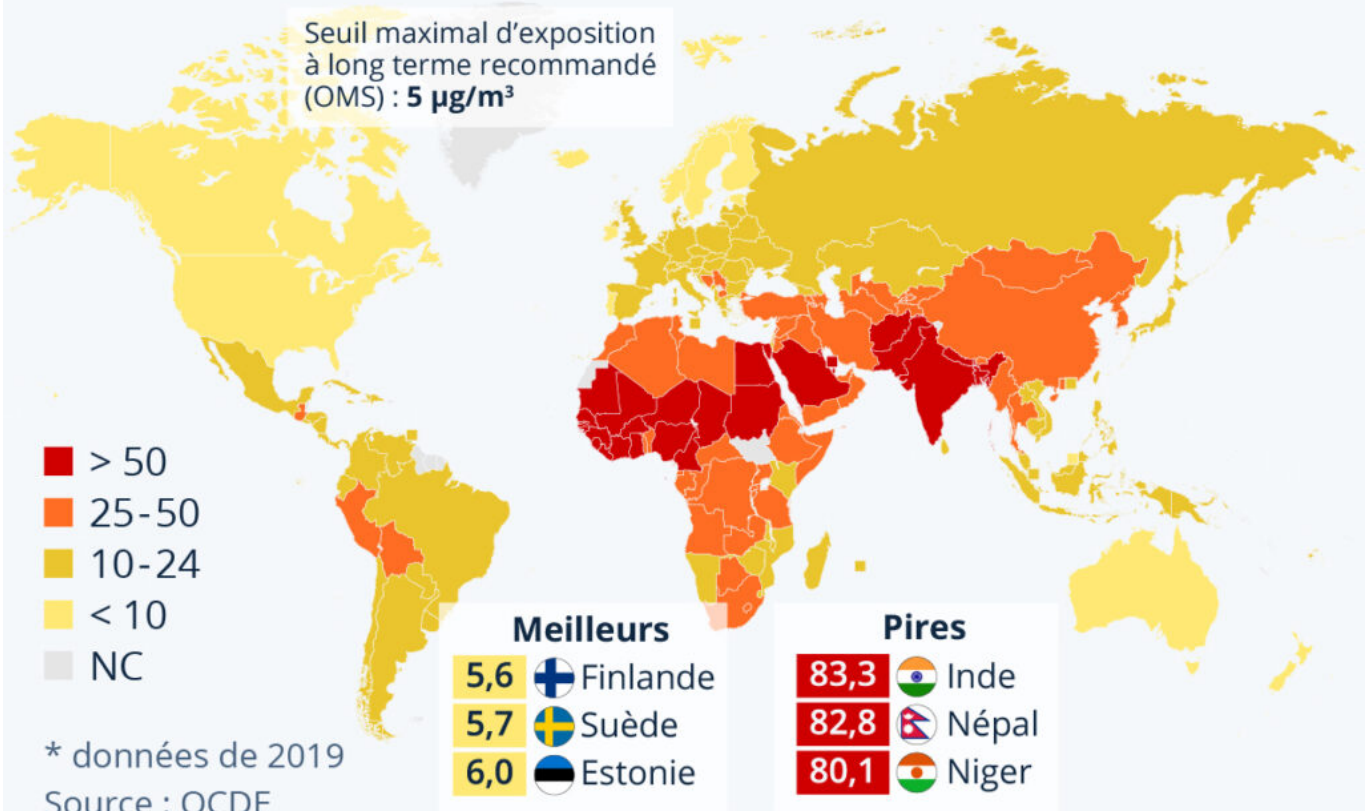
La quasi-totalité de l'humanité respire un air trop pollué

Ecrit par le 23 juillet 2024

La quasi-totalité de l'humanité respire un air trop pollué

Niveau moyen d'exposition des populations aux particules fines (PM2,5) par pays/territoire, en $\mu\text{g}/\text{m}^3$ *

Seuil maximal d'exposition à long terme recommandé (OMS) : $5 \mu\text{g}/\text{m}^3$



statista

Selon une étude de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la quasi-totalité de la population mondiale (99 %) respire un air qui dépasse la limite recommandée pour la santé en matière de polluant, fixée pour les particules fines (PM2,5) à $5 \mu\text{g}/\text{m}^3$ pour une exposition à long terme. Plus de 6 000 villes dans 117 pays surveillent désormais la qualité de l'air, mais leurs habitants y respirent toujours des niveaux dangereux de particules fines et de dioxyde d'azote. Comme le montre notre carte, les populations vivant

Ecrit par le 23 juillet 2024

dans des pays à revenu faible ou intermédiaire sont de loin les plus exposées.

Seuls quelques pays nordiques et de l'hémisphère sud affichaient un niveau moyen d'exposition des populations proche du seuil maximal recommandé en 2019 (dernières données disponibles) : la Finlande (5,6), la Suède (5,7), l'Estonie (6,0), la Nouvelle-Zélande (6,1) et l'Islande (6,4). Ailleurs en Europe, les taux moyens étaient globalement 2 à 5 fois supérieurs à cette limite, comme en Suisse (10), en France (11), en Allemagne (12), en Italie (16), en Bulgarie (20) et en Pologne (23).

À l'opposé de l'échelle, l'Inde, qui abrite parmi les villes les plus polluées du monde, présentait le niveau moyen d'exposition des populations aux particules fines le plus élevé : 83 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ (PM_{2,5}) – soit plus de 16 fois le seuil maximal recommandé. Le Népal, le Niger et le Qatar étaient les trois autres pays de la planète où le niveau moyen d'exposition avoisinait les 80 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

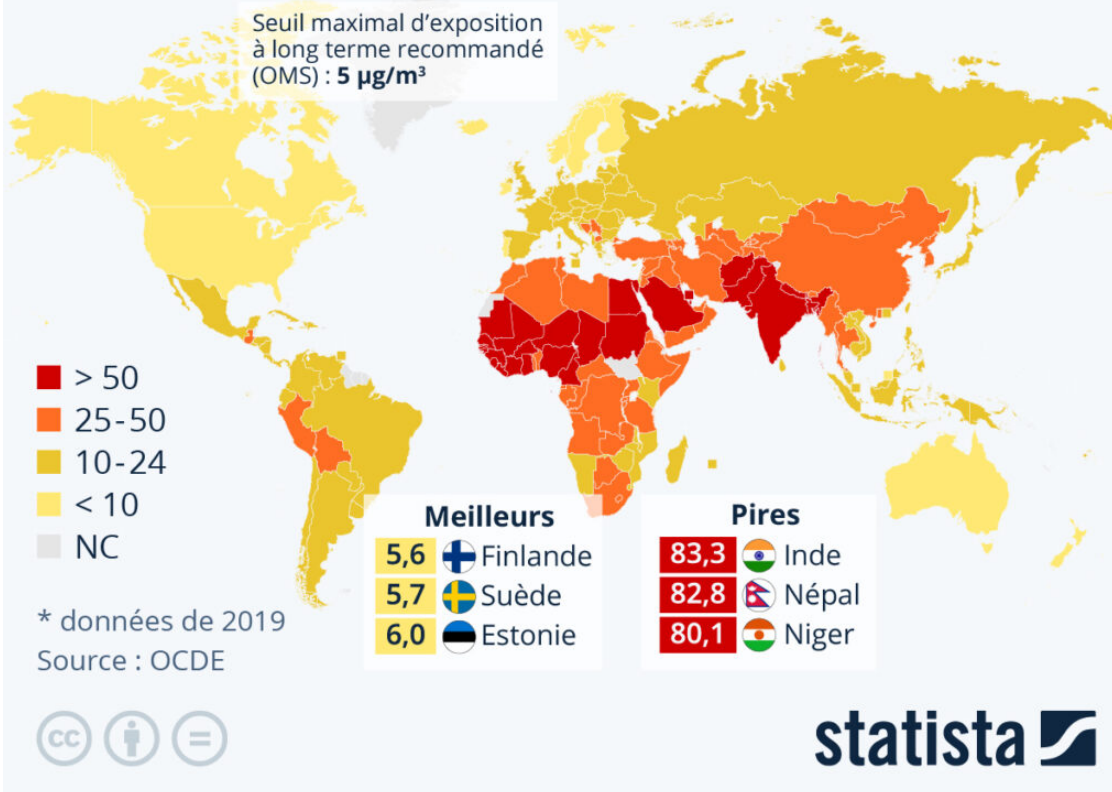
Ces conclusions ont incité l'OMS à mettre en évidence l'importance de la poursuite de la réduction de l'utilisation des combustibles fossiles et l'adoption d'autres mesures (développement des mobilités durables), pour faire baisser les niveaux de pollution de l'air dans les zones urbaines, où vit la majeure partie de la population. Selon l'OMS, la pollution atmosphérique serait la cause de plus de 6 millions de décès prématurés par an à l'échelle mondiale.

Ecrit par le 23 juillet 2024

La quasi-totalité de l'humanité respire un air trop pollué

Niveau moyen d'exposition des populations aux particules fines (PM2,5) par pays/territoire, en $\mu\text{g}/\text{m}^3$ *

Seuil maximal d'exposition à long terme recommandé (OMS) : $5 \mu\text{g}/\text{m}^3$



De [Tristan Gaudiaut](#) pour Statista

Industrie : La cimenterie de Beaucaire parmi

Ecrit par le 23 juillet 2024

les 50 plus gros émetteurs français de CO2

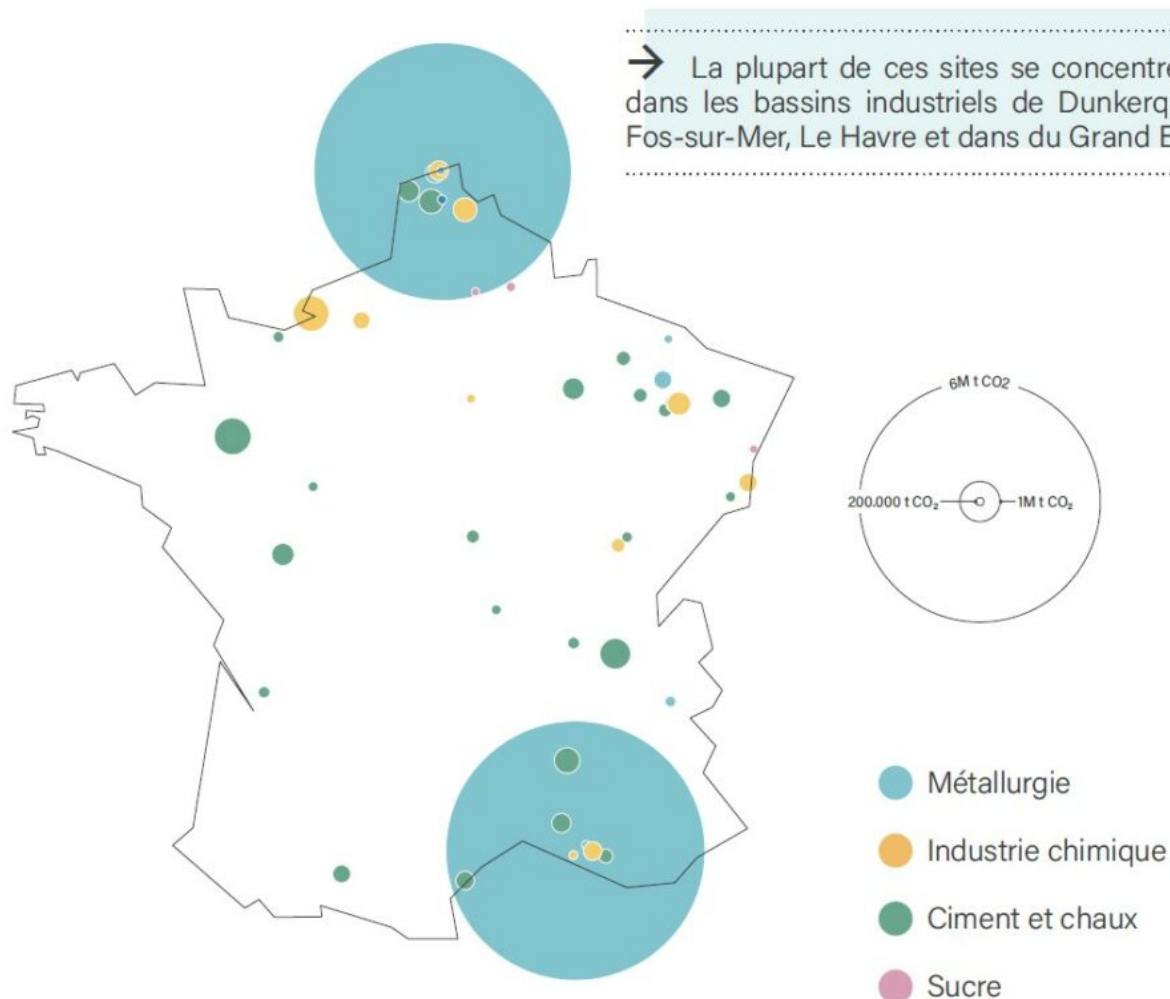


Selon [le Réseau action climat France](#), la cimenterie Calcia figure parmi les 50 plus sites industriels émettant le plus de CO2 de l'Hexagone. Si aucun site n'est implanté dans le Vaucluse, l'essentiel de ces installations sont regroupées autour de l'étang de Berre ainsi que dans le Nord de la France.

Avec 461 millier de tonnes CO2 émis en 2022, la cimenterie Calcia de Beaucaire, créée en 1925, apparaît en 17^e position du top 50 des sites industriels émettant le plus de CO2 en France. Pour sa part, la cimenterie Lafarge du Teil en Ardèche arrive en 8^e position (625 milliers de tonnes).

Dans ce classement réalisé par [le Réseau action climat France](#), qui fédère les associations impliquées dans la lutte contre le dérèglement climatique et la transition écologique, c'est le site d'Arcelor Mittal de Fos-sur-Mer dans les Bouches-du-Rhône qui arrive en tête avec 6 446 tonnes de CO2 émis l'année dernière. Parmi ces installations polluantes, un grand nombre se trouvent autour de l'étang de Berre ainsi que dans le Nord de la France (les sites de Dunkerque et Fos-sur-Mer représentent 25% des émissions de gaz à effet de serre de l'industrie française). On en trouve également un certain nombre dans le Grand Est ainsi qu'en Normandie. En termes d'activités, se sont celles de la métallurgie, suivies de celles des ciments et chaux, puis l'industrie chimique et le sucre qui constituent ces plus gros émetteurs de CO2. Au total, la part des émissions de ces 50 sites représentent 10% des émissions nationales de CO2 et près de 60% des émissions industrielles.

Ecrit par le 23 juillet 2024

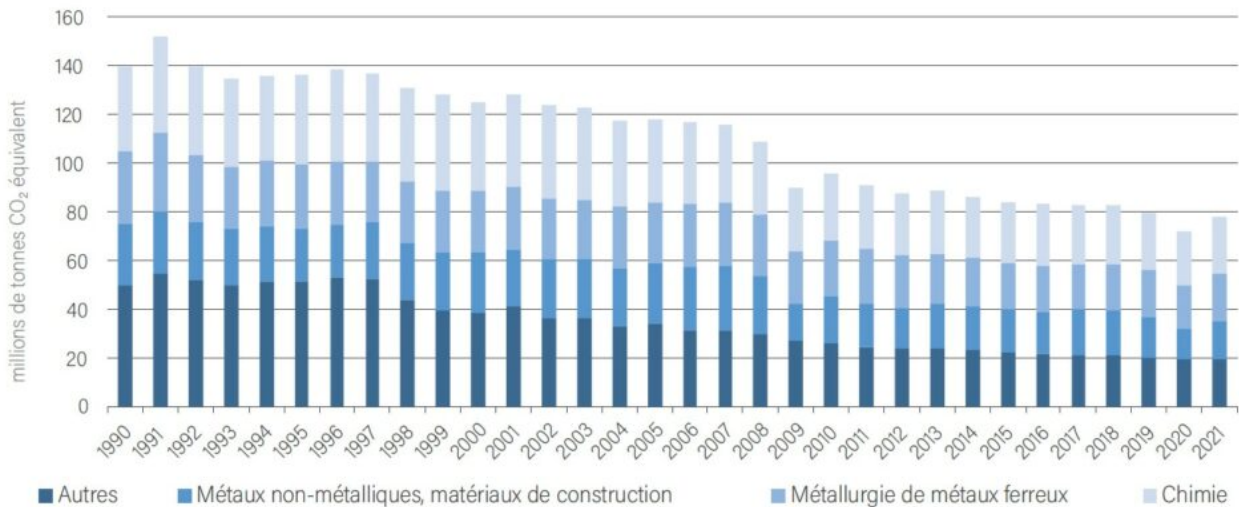


Une mutation en profondeur ?

Cependant, le volume des émissions de CO₂ de l'industrie a presque diminué de moitié entre le début des années 1990 et 2021. Entre 2019 et 2022, la cimenterie de Beaucaire, qui emploie plus d'une centaine de personnes, a ainsi réduit ses émissions de -11,2%. Sur cette période, 37 des 50 plus gros émetteur de CO₂ ont également réduit leur rejet de gaz à effet de serre.

Si bon nombre de ces industriels semblent avoir amorcé une réduction de ses émissions globales depuis 2019, il reste cependant à confirmer qu'il ne s'agit pas d'une tendance conjoncturelle mais bien d'une transformation écologique pérenne. Ainsi, dans le même temps, le site Lafarge du Teil a vu ses émissions augmenter de +13,3%.

Ecrit par le 23 juillet 2024



Répartition des émissions de CO₂ du secteur de l'industrie manufacturière et construction en France.

« L'industrie a entamé sa transition carbone au début des années 1990, principalement l'industrie chimique grâce à de nouvelles technologies de production moins émettrices de protoxyde d'azote (N₂O), explique [le rapport](#) de Réseau action climat France. Les autres industries n'ont pas engagé de transformations environnementales et la réduction de leurs émissions est à imputer aux fermetures de sites, délocalisations et importations. Ces dernières années, en dehors de la réduction des émissions causée par la diminution de la production pendant la crise économique de 2008, les émissions du secteur n'ont pratiquement pas diminué. Le budget carbone de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) alloué au secteur de l'industrie a été respecté seulement en 2020, du fait du ralentissement économique lié à la pandémie et pourrait l'être pour l'année 2022, placée sous le signe de la sobriété énergétique forcée. »

Pour rappel, les objectifs en France sont une baisse de 40% des émissions de CO₂ entre 2018 et 2030, soit une réduction de 7,8 millions de tonnes chaque année. De quoi alors inscrire l'industrie française de l'acier dans la trajectoire de l'Accord de Paris. Le but final étant d'atteindre une neutralité carbone en 2050.

Pollution de l'air par l'ozone : renforcement des contrôles anti-pollution en Vaucluse

Ecrit par le 23 juillet 2024



[Après la mise en alerte du Vaucluse](#) suite au dépassement des seuils d'information de la concentration d'ozone dans l'atmosphère du département, la préfète de Vaucluse vient d'annoncer le renforcement des contrôles anti-pollution.

Par délégation du préfet, AtmoSud, association agréée par l'État pour la surveillance de la qualité de l'air, informe la population et les collectivités territoriales de l'activation de la procédure préfectorale d'information-recommandation, aujourd'hui, le 18 juillet 2023.

[Outre les recommandations sanitaires et comportementales](#) diffusées auprès de la population en particulier pour les personnes sensibles, la préfète de Vaucluse, décide le renforcement :

- des contrôles du respect des vitesses réglementaires sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ;
- des contrôles antipollution des véhicules circulant sur la voie publique par les services concernés ;
- de la vérification des contrôles techniques obligatoires des véhicules circulant sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ;

Ecrit par le 23 juillet 2024

- des contrôles de présence de matériels de débridage sur les cyclomoteurs ;
- contrôles du respect des prescriptions ICPE ;
- des contrôles du respect des interdictions de brûlage de déchets verts à l'air libre.

En fonction de l'évolution de l'épisode de pollution, des mesures complémentaires pourraient être déclenchées.

Pour toute information complémentaire sur :

- l'évolution du pic de pollution : <https://www.atmosud.org>
- les recommandations sanitaires et comportementales : <https://www.ars.sante.fr>

Bulletin vidéo Territorial d'Atmosud du second trimestre

Alerte pollution en Vaucluse ce mardi 11 juillet 2023

Ecrit par le 23 juillet 2024



La persistance de l'épisode de pollution de l'air par l'ozone et par les particules fines pm10 pousse la préfecture de Vaucluse à déclencher l'alerte pollution de niveau 1 pour la journée de demain.

Demain, mardi 11 juillet, la qualité de l'air reste mauvaise en raison des concentrations en ozone, mais également en particules fine PM10. Ces particules proviennent d'une masse désertique saharienne qui impactera les départements littoraux de la région et le Vaucluse.

Compte tenu de la persistance de cet épisode de pollution de l'air, le préfet de la zone de défense Sud, déclenche, pour le second jour consécutif la procédure d'alerte de niveau 1 relative à la pollution de l'air à l'ozone et particules fines PM10 pour la journée de demain, mardi 11 juillet 2023.

En complément des renforcements de contrôles de la procédure d'information et de recommandation, la préfète de Vaucluse a décidé la mise en œuvre des mesures d'urgence suivantes :

- Abaissement de 20km/h des vitesses maximales autorisées sur l'ensemble des voiries du département, sans toutefois descendre en dessous de 70km/h ;
- Mise en œuvre des prescriptions particulières de niveau 1 prévues dans les autorisations d'exploitation des ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement).

Ecrit par le 23 juillet 2024

- Raccordement électrique à quai des bateaux fluviaux en substitution à la production électrique de bord par les groupes embarqués (dans la limite des installations disponibles).
- Suspension de l'utilisation d'appareils de combustion de biomasse non performants ou groupes électrogènes.
- Report des travaux d'entretien ou de nettoyage effectués avec des outils non électriques (tondeuse, taille-haie...) ou des produits à base de solvants organiques (white-spirit, peinture...)
- Maîtrise de la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation).
- Respect de l'interdiction des brûlages à l'air libre des déchets verts.
- Suspension de la pratique de l'écobuage et des opérations de brûlage à l'air libre des sous-produits agricoles.
- Report des épandages de fertilisants minéraux et organiques.

En fonction de l'évolution de l'épisode de pollution, d'autres mesures complémentaires pourraient être déclenchées.

Procédures activées et degré de vigilance associé par département

Le : 10/07/2023



Le : 11/07/2023



- Pas de procédure
- Procédure d'information-recommandation : vigilance pour les personnes sensibles
- Procédure d'alerte Niveau 1 : vigilance tout public
- Procédure d'alerte Niveau 2 : vigilance renforcée tout public

Par ailleurs, cette procédure d'alerte est assortie des recommandations sanitaires et de comportement suivantes :

Pour protéger votre santé :

- Réduisez vos activités physiques et sportives intenses à l'extérieur.
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé.
- Si vous êtes sensible ou vulnérable, privilégiez les sorties les plus brèves, celles qui demandent le moins

Ecrit par le 23 juillet 2024

d'effort et évitez de sortir durant l'après-midi.

Pour aider à améliorer la qualité de l'air :

- Limitez vos déplacements privés et professionnels, ainsi que l'usage de véhicules automobiles en privilégiant le covoiturage et les transports en commun.
- Privilégiez pour les trajets courts les modes de déplacements non polluants (marche à pied, vélo).
- Différez, si vous le pouvez, vos déplacements.
- Respectez l'interdiction des brûlages à l'air libre.
- Reportez les travaux d'entretien ou nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis.

Pour toute information complémentaire sur :

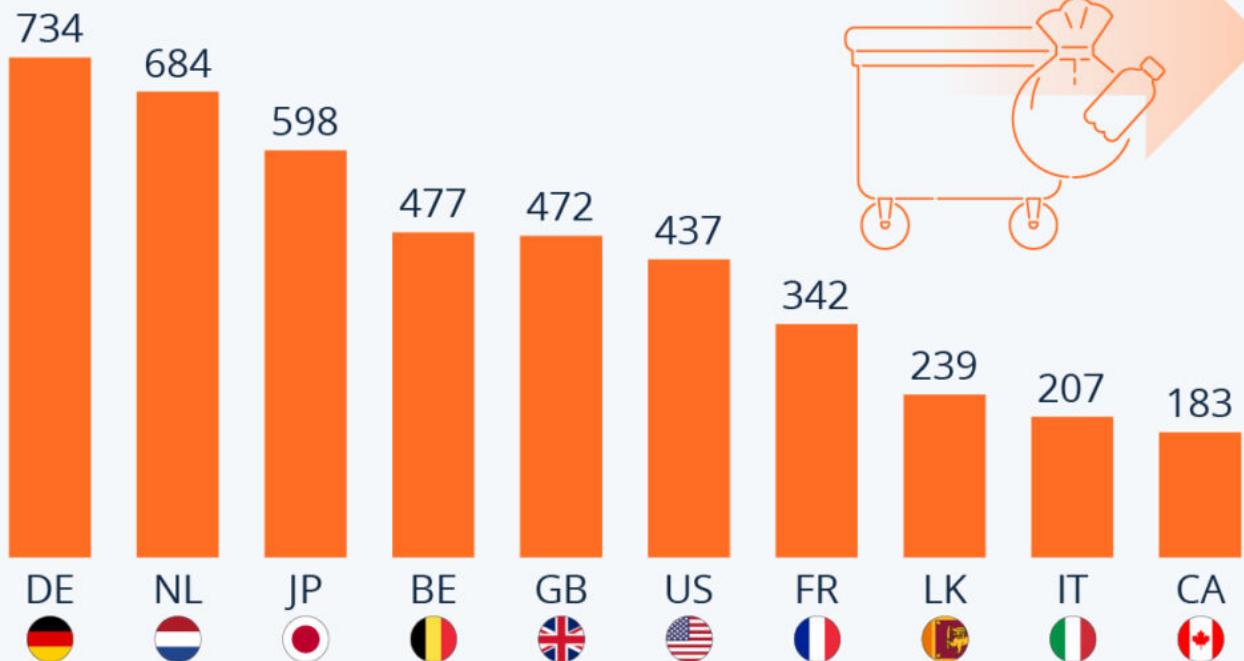
- l'évolution du pic de pollution : <https://www.atmosud.org>
- les recommandations sanitaires et comportementales : <https://www.ars.sante.fr>

Déchets plastiques : qui sont les plus grands exportateurs ?

Ecrit par le 23 juillet 2024

Déchets plastiques : qui sont les plus grands exportateurs ?

Quantité de déchets plastiques exportés dans le monde en 2022, par pays (en mille tonnes) *



* Déchets, rognures et débris de matières plastiques.

Source : Centre du commerce international (ITC), UN Comtrade



statista

L'Allemagne est le pays qui a exporté le plus de [déchets plastiques](#) au monde en 2022. C'est ce qui ressort de l'étude « [Trademap](#) », qui rassemble des données sur les importations et les exportations du Centre du commerce international (ITC) et de la base de données Comtrade des Nations Unies (UN Comtrade).

Écrit par le 23 juillet 2024

Toutefois, le pays exporterait de moins en moins de déchets plastiques à l'étranger, selon l'Office fédéral allemand des statistiques Destatis : au cours des dix dernières années, la quantité de déchets plastiques exportés a diminué de moitié. Cela s'explique notamment par les restrictions à l'importation de déchets plastiques imposées par certains pays asiatiques.

Le deuxième plus grand exportateur de déchets plastiques en 2022 était les [Pays-Bas](#), avec un peu plus de 684 000 tonnes, suivis du Japon avec une quantité d'exportation de près de 597 700 tonnes. La France est le septième exportateur de déchets plastiques, avec un peu plus de 342 000 tonnes exportées à l'étranger l'année dernière.

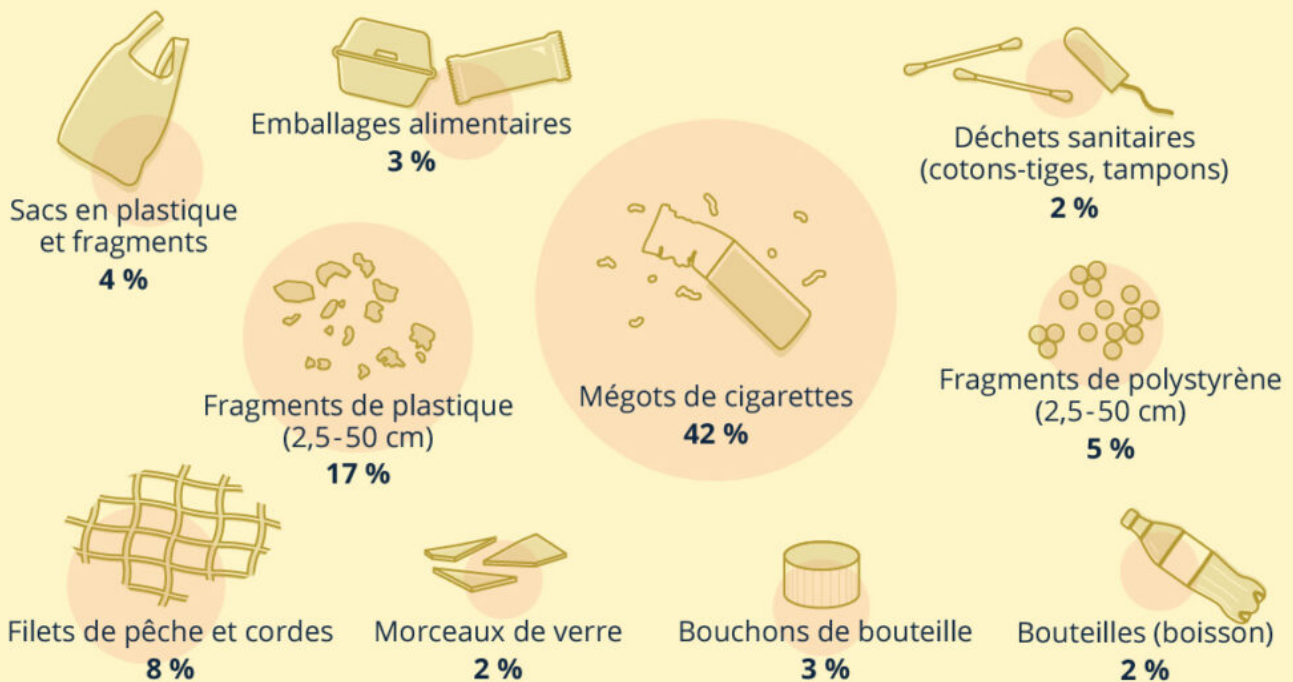
De Claire Villiers pour [Statista](#)

Les déchets que l'on retrouve le plus sur les plages européennes

Ecrit par le 23 juillet 2024

Les déchets qui polluent nos plages

Objets les plus collectés lors des ramassages de déchets sur les plages en Europe en 2022, en %



Basé sur l'analyse de 598 978 déchets récoltés sur les plages de l'océan Atlantique et des mers Méditerranée, Adriatique, du Nord, Baltique et Noire.

Source : Surfrider Foundation Europe



Chaque année, l'ONG Surfrider Foundation publie une [étude](#) sur les types de déchets les plus couramment retrouvés sur les plages en Europe. En 2022, près de 600 000 déchets récoltés au cours de 321 opérations de nettoyage menées sur les littoraux européens ont été analysés. Les résultats révèlent que les mégots de cigarettes sont de loin les déchets les plus fréquemment retrouvés. Ils représentent 42 % des objets trouvés lors des opérations de ramassage sur les plages.

Ecrit par le 23 juillet 2024

On trouve ensuite les [fragments de plastique](#) (2,5 à 50 cm), qui comptent pour 17 % des déchets ramassés, puis les morceaux de filets de pêche et de cordes (8 %) et les fragments de polystyrène (5 %). Malgré la limitation voire l'interdiction des sacs plastiques à usage unique dans la majorité des pays d'Europe, beaucoup sont encore abandonnés dans la nature. L'an dernier, les sacs plastiques (et leurs fragments) ont représenté 4 % des déchets ramassés sur les littoraux européens. L'infographie ci-dessous donne un aperçu des types de déchets les plus récoltés, constituant ensemble près de 90 % du total analysé.

De Tristan Gaudiaut pour [Statista](#)